

Terres et Cultures Solidaires ah si tous les gars du monde... bénéficie du statut d'association d'intérêt général. A ce titre elle est habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôts (66%) et délivre un reçu fiscal

Cocher la case qui convient :

- Premier parrainage
- Renouvellement : le bulletin de parrainage doit OBLIGATOIREMENT être rempli CHAQUE ANNEE quel que soit le mode de règlement choisi. Merci de mentionner l'identité de l'enfant parrainé:

NOM :

PRENOM :

MES COORDONNEES :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

TEL

OU

MONTANT DU PARRAINAGE :

- 82 € : parrainage, frais administratifs + carnet de mutuelle santé (pour année scolaire du 01.10.24 au 31.07.25)

- Adhésion obligatoire à TCS (pour l'année civile suivant celle du début du parrainage). Choisir l'option suivante :

- Cotisation de base : 15 € par an
- Membre de soutien : 120 € par an ou 10 € par mois (soit 15 € cotisation de base + 105 € soutien)
- Membre bienfaiteur : 240 € par an ou 20 € par mois (soit 15 € cotisation de base + 225 € soutien)
- Don pour cagnotte étudiants parrainés : €

RECAPITULATIF :

Nb de parrainage : _____ x 82 € Total Parrainage : _____ euros

Cotisation/Soutien/Bienfaiteur/Don : _____ euros

Don pour cagnotte étudiants parrainés : _____ euros

TOTAL : _____ euros

PAIEMENT : A effectuer avant le 15 septembre 2024 —Possibilité de régler en deux fois, le second versement devant être enregistré avant le 15.10.2024

- par virement (à privilégier) sur le compte de l'association (RIB ci-dessous)
CREDIT MUTUEL LYON TONY GARNIER—77 bd des Etats Unis—69008 Lyon—
RIB 10278 07360 00021141001 13 EUR—IBAN FR76 1027 8073 6000 0211 4100 113 - BIC CMCIFR2A

- par chèque à l'ordre de Terres et Cultures Solidaires – chez Mme Dominique MOREL - 7 rue Saint Exupéry— 69600 OULLINS.

J'ai noté que :

- Je peux arrêter à tout moment mon parrainage en adressant un courrier ou un mail à l'association
- Que toute aide financière versée directement à la famille de l'enfant est interdite. Cas échéant, celle-ci interviendra par l'intermédiaire de l'équipe enseignante ou de l'association qui en fixera les conditions.
- Je m'engage à respecter les règles de parrainage définies dans la convention de parrainage que je signe
- Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour mon don
- Je certifie sur l'honneur être majeur et l'exactitude des renseignements communiqués ci-dessus.

Fait à : _____ Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Adresse postale

Terres et Cultures Solidaires
chez Mme Dominique Morel
7 rue Saint Exupéry
69600 Oullins

terresetculturesolidaires@gmail.com

www.terresetculturesolidaires.fr

tél. 06 66 74 90 57 / 06 86 71 75 35

Association loi 1901 -

Préfecture du Rhône - N° W691082693

L'association Terres et Cultures Solidaires ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en nous écrivant

Siège social

Maison Bertly Albrech
Association TCS
14 place J. Grandclément
69100 Villeurbanne